

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - PENON - PERRAUT - PRADEL - TOURNIER-BILLON

Intervention d'Eric Lugand, Trésorier Adjoint

1. RAPPEL DES PRINCIPES

L'exécution du budget est du ressort :

- du Président qui est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- du Trésorier chargé du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes, de la tenue de la comptabilité de la Chambre,
- de la Commission des Marchés chargée d'examiner les marchés de travaux et de fournitures dont le montant est supérieur au seuil retenu pour l'application des marchés publics,
- de la Commission des Finances chargée d'émettre un avis sur les comptes et sur les projets de délibérations ayant une incidence budgétaire.

En outre, depuis la réforme comptable, les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

2. EXECUTION DU BUDGET
2.1. Opérations de fonctionnement
2.1.1. Charges

Nous avons prévu au budget rectificatif pour l'exercice 2017 un total de charges de 6 279 016 €. Les charges réelles se sont élevées à 5 809 918 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Achats marchandises	38 526 €	19 500 €	21 285 €
Salaires	41 994 €	41 994 €	41 994 €
Charges sociales	9 031 €	9 716 €	7 404 €
Achats et charges externes	5 323 912 €	5 296 605 €	4 855 393 €
Impôts et taxes	104 424 €	112 197 €	96 693 €
Dotation amortis. et provisions	478 516 €	380 350 €	386 864 €
Autres charges (1)	406 669 €	393 154 €	341 343 €
Charges financières	8 584 €	-	3 858 €
Charges exceptionnelles	11 104 €	-	53 369 €
Impôt Société	4 905 €	25 500 €	1 715 €
Total des charges	6 427 665 €	6 279 016 €	5 809 918 €
Résultat bénéficiaire	547 594 €	305 819 €	1 021 022 €
Total général	6 975 259 €	6 584 835 €	6 830 940 €

(1) dont détail des concours financiers ci-dessous.

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
MEA	150 000 €	150 000 €
Fonds développement enseignement	76 000 €	65 139 €
Alimentec syndicat mixte	60 915 €	54 824 €
ECAM	50 000 €	50 000 €
Unions commerciales	10 000 €	6 500 €
CDDRA IAA	10 000 €	-
Tribunal de commerce	6 800 €	6 500 €
Trophées de la création reprise	6 000 €	5 000 €
Structuration Fab Lab 01	5 000 €	-
SMBVS	1 524 €	1 524 €
UCAB Bugey Expo	1 500 €	1 500 €
Equid'Ain	1 000 €	1 000 €
Divers attributions et reprises	14 415 €	-9 842 €
Total	393 154 €	332 145 €

2.1.2. Produits

Nous avons prévu un total de produits de 6 584 835 €. Ils se sont élevés à 6 830 192 € selon le détail suivant :

	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Ressource fiscale	5 346 646 €	5 295 000 €	5 340 297 €
Ventes	57 358 €	40 000 €	60 468 €
Production vendue	815 786 €	698 550 €	703 274 €
Subventions	592 713 €	481 414 €	471 466 €
Reprise sur provisions	68 413 €	-	132 581 €
Produits financiers	34 890 €	37 500 €	83 427 €
Produits exceptionnels	59 453 €	32 371 €	39 427 €
Total des produits	6 975 259 €	6 584 835 €	6 830 940 €
Résultat déficitaire	-	-	-
Total général	6 975 259 €	6 584 835 €	6 830 940 €

2.2. Résultat de fonctionnement

En conséquence, le résultat de l'exercice 2017 peut se résumer ainsi :

	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Total des produits	6 975 259 €	6 584 835 €	6 830 940 €
Total des charges	6 427 665 €	6 279 016 €	5 809 918 €
Résultat	547 594 €	305 819 €	1 021 022 €

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018

 Objet : **BUDGET EXECUTE 2017**

2.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession			53 357 €
Dotation amort. provisions	487 100 €	380 350 €	386 864 €
Résultat positif	547 594 €	305 819 €	1 021 022 €
Total augmentation	1 034 694 €	686 169 €	1 461 243 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession éléments actifs			2 014 €
Subventions virées au résultat	50 267 €	32 371 €	32 371 €
Reprise sur provisions	68 015 €		187 625 €
Déficit de l'exercice			
Total diminution	118 282 €	32 371 €	222 010 €
Capacité d'autofinancement	+916 412 €	+653 798 €	+1 239 233 €

2.4. Opérations en capital

	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	1 620 €		5 853 €
Immobilisations corporelles	22 718 €	156 000 €	142 004 €
Immobilisations financières	11 342 €	425 000 €	394 000 €
Augmentation des stocks	1 166 €		447 €
Remboursement emprunts	2 813 €		1 494 €
Total des emplois	39 659 €	581 000 €	543 798 €
<u>Ressources :</u>			
CAF	+916 412 €	+653 798 €	+1 239 233 €
Cession immobilisations			
Diminution des immos financ.		415 000 €	354 563 €
Diminution des stocks			
Emprunts et dettes financières			
Total des ressources	916 412 €	1 068 798 €	1 593 796 €
Excédent fonds de roulement	876 753 €	487 798 €	1 049 998 €
Prélèvement fonds de roulement			

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017

3. BILAN

Le bilan au 31 décembre 2017 se présente donc comme suit :

3.1. Actif

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles	108 864 €	114 569 €
Immobilisations corporelles	3 781 338 €	3 999 722 €
Immobilisations financières	2 028 746 €	1 987 295 €
Sous-total actif immobilisé	5 918 948 €	6 101 586 €
Stocks	7 912 €	7 466 €
Créances	666 156 €	653 565 €
Valeurs mobilières de placements	399 838 €	2 543 478 €
Disponibilités	6 154 770 €	2 999 170 €
Sous-total actif circulant	7 228 676 €	6 203 679 €
Comptes de régularisation (1)	77 259 €	59 730 €
Total de l'actif	13 224 883 €	12 364 995 €

(1) charges constatées d'avances concernant l'ajustement des fournitures non stockables, les diverses factures d'assurances, les titres de restauration, les abonnements, les charges du FIT, ...

3.2. Passif

	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Ecart d'ouverture	2 321 961 €	2 321 961 €
Report à nouveau	8 216 586 €	7 668 993 €
Subventions d'investissements	362 €	32 733 €
Résultat de l'exercice	1 021 022 €	547 594 €
Sous-total capitaux propres	11 559 931 €	10 571 281 €
Provisions pour risques et charges	401 539 €	519 434 €
Sous-total provisions	401 539 €	519 434 €
Emprunts et dettes financières	18 495 €	19 989 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 593 €	318 460 €
Autres dettes diverses	645 561 €	766 122 €
Sous-total dettes	983 649 €	1 104 571 €
Comptes de régularisation (1)	279 764 €	169 709 €
Total du passif	13 224 883 €	12 364 995 €

(1) produits constatés d'avances concernant la quote-part des subventions et les redevances de formation, ...

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018

Objet : **BUDGET EXECUTE 2017**

3.3. Etat du fonds de roulement

FDR net disponible au 31/12/2017	6 061 018 €
Eléments d'affectation du FDR (*) :	
- Apports aux fonds de prêts des PFIL (AG du 19 septembre 2016, 1,5 millions d'euros sur 4 exercices)	1 125 000 €
FDR net disponible non affecté (*)	4 936 018 €

(*) Compte tenu de l'incertitude sur la poursuite de la baisse de la ressource fiscale, un éventuel prélèvement sur le fonds de roulement et non compris les éventuels travaux de remise aux normes concernant le bâtiment Centre des Entrepreneurs, en attente de la formalisation du projet.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ne détient aucune participation supérieure à 50%.

5. ENTITES LIEES A LA CHAMBRE

5.1. Pôle Européen de Plasturgie - PEP

La participation historique de la Chambre s'est présentée sous la forme d'un apport à l'association en trois tranches d'un montant total de 1,83 millions d'euros, assorti d'un droit de reprise. Cet apport a été entièrement provisionné. Dans le cadre de son assemblée générale du 26 novembre 2012, la Chambre a approuvé la décision d'abandon du droit de reprise de l'apport au fonds associatif sous condition suspensive de la transformation de l'association en centre technique industriel (CTI) et l'attribution d'un poste d'administrateur. La transformation en CTI a été officialisée par arrêté du 13 novembre 2015 (paru au Journal Officiel du 21 novembre 2015). C'est Monsieur Jean-Pierre MARMILLON qui y représente la Chambre.

5.2. Syndicat Mixte Alimentec - SMTA

Le statut juridique du SMTA est celui d'un syndicat mixte. Ce syndicat a pour objet de faire fonctionner la plate-forme Alimentec. Il est composé :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- du Département de l'Ain,
- de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

La participation de la Chambre revêt la forme d'une subvention de 55 K€ en 2017.

5.3. Agence Economique du Pays de Gex

La Chambre assure au Centre d'Affaires Internationales de Ferney-Voltaire la domiciliation postale estimée pour l'exercice 2017 à un montant de 1 K€.

5.4. Fédération des Unions d'Artisans et Commerçants de l'Ain - FEUDAC

Suite à la décision de l'assemblée générale du 29 juin 2009, la Chambre mobilise des moyens administratifs au bénéfice de l'association FEUDAC. Le montant estimé de ce soutien pour l'exercice est de 2 K€.

5.5. Viaméca

Par convention du 22 novembre 2012, la Chambre met à disposition de l'association Viaméca des moyens logistiques dont le montant annuel est estimé à 5 K€.

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018

Objet : **BUDGET EXECUTE 2017**

6. ANNEXES

La réglementation en vigueur fait l'obligation à l'Assemblée de voter l'annexe aux comptes de l'exercice. Cette annexe a pour objet de mettre en évidence les faits caractéristiques de l'exercice et de permettre une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

Au titre des faits caractéristiques de l'exercice, nous avons noté que :

- Malgré le transfert du personnel vers la CCIR au 1er janvier 2013, puis la mise à disposition de ces agents auprès de la CCIT de l'Ain, les engagements sociaux sont maintenus dans les comptes de la CCIT de l'Ain dans la mesure où une convention de paiement des charges de personnel est instaurée entre la CCIR et la CCIT de l'Ain.

- Une recapitalisation est intervenue à la SOGEPEA, société gestionnaire du parc des expositions dans laquelle la Chambre détient une participation. Après un exercice 2015 ayant porté les capitaux propres à un niveau négatif, les actionnaires ont décidé d'une recapitalisation sous la forme d'une réduction de capital immédiatement suivie d'une augmentation de capital. La participation de 53 357,15 €, intégralement provisionnée dans les comptes, a donc été réduite pour apurer les pertes et un apport de 50 000 € est venu recapitaliser la SOGEPEA pour un total d'un million d'euros.

7. RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 63 du règlement intérieur relatives aux conditions de passation des marchés publics, le rapport sur les marchés passés par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain en vertu de son habilitation sera transmis avec la convocation à l'assemblée générale du 25 juin 2018. Ce rapport sera annexé à la délibération de l'assemblée générale du 25 juin 2018.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances du 4 juin 2018 a émis un avis favorable sur le projet de budget exécuté pour l'exercice 2017.

"La Commission des Finances s'est réunie le 4 juin 2018 afin d'émettre un avis sur le budget exécuté de l'année 2017.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget exécuté de l'année 2017."

9. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui lui a été confié par l'assemblée générale, le commissaire aux comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain tels que joints au présent rapport,
- la justification de ses appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par le Loi.

Les comptes annuels ont été élaborés par le Trésorier. Il appartient au commissaire aux comptes, sur la base de son audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Son rapport sera annexé à la délibération de l'assemblée générale du 25 juin 2018.

"Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI de l'Ain) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018

Objet : **BUDGET EXECUTE 2017**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'Ain à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons communiqué nos conclusions à la Commission des Finances du 4 juin 2018 et avons signé ce rapport à l'issue de la finalisation des travaux d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018**Objet : BUDGET EXECUTE 2017**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la CCI de l'Ain.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnels applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;*
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;*
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI de l'Ain à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;*
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Nantes, le 8 juin 2018

*Le Commissaire aux Comptes
Cabinet AURECCA
Loïc Bellaton"*

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018**Objet : BUDGET EXECUTE 2017**

Ce budget exécuté pour l'exercice 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 juin 2018.

L'Assemblée,

- **Vu l'exposé d'Eric Lugand, Trésorier Adjoint**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**
- **Vu le rapport spécial du Président sur les marchés,**
- **Vu le rapport du Commissaire aux Comptes,**

après examen et échanges d'observations, et après en avoir délibéré approuve le budget exécuté 2017.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 34
- Nombre de Membres présents 18
- Nombre de voix pour 18
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Patrice FONTENAT
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017 - ANNEXE BUDGETAIRE

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Achats marchandises	38 526 €	19 500 €	21 285 €
Salaires	41 994 €	41 994 €	41 994 €
Charges sociales	8 824 €	9 500 €	7 221 €
Achats et charges externes	4 083 819 €	3 976 600 €	3 702 224 €
Impôts et taxes	76 068 €	87 570 €	72 843 €
Dotations amort. et prov.	274 400 €	237 295 €	223 102 €
Concours financiers	326 734 €	267 154 €	232 546 €
Contributions versées aux services	771 722 €	835 697 €	649 491 €
Charges financières	8 584 €	-	3 858 €
Charges exceptionnelles	9 394 €	-	53 360 €
IS	4 905 €	25 500 €	1 715 €
Total des charges	5 644 970 €	5 500 810 €	5 009 639 €
Résultat bénéficiaire	678 200 €	394 332 €	1 094 298 €
Total général	6 323 170 €	5 895 142 €	6 103 937 €

Produits	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Ressource fiscale	5 346 646 €	5 295 000 €	5 340 297 €
Ventes	57 358 €	40 000 €	60 468 €
Production vendue	352 382 €	187 522 €	208 068 €
Subventions	408 864 €	291 414 €	261 714 €
Reprise sur provisions	67 892 €	-	95 127 €
Autres produits et transfert de ch.	50 842 €	43 706 €	50 307 €
Produits financiers	34 890 €	37 500 €	83 427 €
Produits exceptionnels	4 296 €	-	4 529 €
Total des produits	6 323 170 €	5 895 142 €	6 103 937 €
Résultat déficitaire	-	-	-
Total général	6 323 170 €	5 895 142 €	6 103 937 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	53 357 €
Dotations amort. et prov.	282 984 €	237 295 €	223 102 €
Résultat positif	678 200 €	394 332 €	1 094 298 €
Total augmentation	961 184 €	631 627 €	1 370 757 €
Eléments de diminution :			
Produits de cession des actifs	-	-	2 014 €
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	67 892 €	-	150 767 €
Déficit de l'exercice	-	-	-
Total diminution	67 892 €	0 €	152 781 €
Capacité d'autofinancement	+893 292 €	+631 627 €	+1 217 976 €

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017 - ANNEXE BUDGETAIRE

Opérations en capital	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	792 €	114 000 €	123 487 €
Immobilisations financières	8 983 €	425 000 €	394 000 €
Remboursement des emprunts	3 042 €	-	-
Augmentation des stocks	1 166 €	-	447 €
Opérations interservices	2 557 €	19 828 €	5 139 €
Total des emplois	16 540 €	558 828 €	523 073 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	893 292 €	631 627 €	1 217 976 €
Cessions d'immobilisations	-	-	-
Diminution des stocks	-	-	-
Emprunts et dettes financières	-	415 000 €	355 095 €
Total des ressources	893 292 €	1 046 627 €	1 573 071 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	876 752 €	487 799 €	1 049 998 €

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	207 €	216 €	183 €
Achats et charges externes	1 180 934 €	1 278 653 €	1 132 641 €
Impôts et taxes	17 021 €	12 335 €	12 506 €
Dotations amort. et prov.	177 931 €	132 571 €	153 243 €
Concours financiers	118 652 €	126 000 €	108 798 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	-	-	-
Total des charges	1 494 745 €	1 549 775 €	1 407 371 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 494 745 €	1 549 775 €	1 407 371 €

Produits	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	381 859 €	432 507 €	417 989 €
Subventions	183 849 €	190 000 €	209 753 €
Reprise sur provisions	-	-	35 848 €
Produits financiers	123 €	-	-
Autres produits	-	-	-
Contributions reçues des services	771 722 €	835 697 €	649 491 €
Produits exceptionnels	55 556 €	32 371 €	33 637 €
Total des produits	1 393 109 €	1 490 575 €	1 346 718 €
Résultat déficitaire	101 636 €	59 200 €	60 653 €
Total général	1 494 745 €	1 549 775 €	1 407 371 €

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017 - ANNEXE BUDGETAIRE

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	177 931 €	132 571 €	153 243 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	177 931 €	132 571 €	153 243 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	50 267 €	32 371 €	32 371 €
Reprise sur provisions	123 €	-	35 848 €
Déficit de l'exercice	101 636 €	59 200 €	60 653 €
Total diminution	152 026 €	91 571 €	128 872 €
Capacité d'autofinancement	25 905 €	41 000 €	24 371 €

Opérations en capital	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	1 620 €	-	5 853 €
Immobilisations corporelles	21 926 €	41 000 €	18 518 €
Immobilisations financières	2 359 €	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	25 905 €	41 000 €	24 371 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	25 905 €	41 000 €	24 371 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	25 905 €	41 000 €	24 371 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	79 214 €	87 032 €	78 677 €
Impôts et taxes	11 336 €	12 292 €	11 344 €
Dotations amort. et prov.	26 184 €	10 484 €	10 518 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	1 710 €	-	9 €
Total des charges	118 444 €	109 808 €	100 548 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	118 444 €	109 808 €	100 548 €

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : BUDGET EXECUTE 2017 - ANNEXE BUDGETAIRE

Produits	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	81 544 €	78 521 €	78 477 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	1 009 €
Autres produits	7 930 €	1 975 €	8 439 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	89 474 €	80 496 €	87 925 €
Résultat déficitaire	28 970 €	29 312 €	12 623 €
Total général	118 444 €	109 808 €	100 548 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	26 184 €	10 484 €	10 518 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	26 184 €	10 484 €	10 518 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	-	-	1 009 €
Déficit de l'exercice	28 970 €	29 312 €	12 623 €
Total diminution	28 970 €	29 312 €	13 632 €
Capacité d'autofinancement	-2 786 €	-18 828 €	-3 114 €

Opérations en capital	Exécuté 2016	Rectificatif 2017	Exécuté 2017
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	1 000 €	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	2 025
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	0 €	1 000 €	2 025 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-2 786 €	-18 828 €	-3 114 €
Emprunts et autres dettes	229 €	-	-
Opérations interservices	2 557 €	19 828 €	5 139 €
Total des ressources	0 €	1 000 €	2 025 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018
Objet : RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES MARCHES - ANNEXE BUDGETAIRE

 APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 63 DU REGLEMENT INTERIEUR

I- MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée soit 144 000 € HT : **néant**
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée soit inférieur à 144 000 € HT : **néant**
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT :

OBJET	DATE DE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE + CODE POSTAL
<u>Formation continue : langues étrangères</u> LOT N°1 - Pratique orale de l'Anglais Module 1.1 : Communiquer par téléphone LOT N°2 - Ecrits professionnels en Anglais Module 2.1 : Correspondances professionnelles (courriels, mémos, notes) LOT N°1 - Pratique orale de l'Anglais Module 1.2 : Mener un entretien et une négociation commerciale Module 1.3 : Animer et présenter en anglais LOT N°2 - Ecrits professionnels en Anglais Module 2.2 : Support de présentation en anglais LOT N°2 - écrits professionnels en Anglais Module 2.3 : Documents authentiques – factures contrats LOT N°3 - Pratique orale en langues étrangères - hors anglais Module 3.1 : Communiquer par téléphone Module 3.2 : Mener un entretien et une négociation commerciale Module 3.3 : Animer et présenter LOT N°4 -Ecrits professionnels en langues étrangères - hors anglais Module 4.1 : Correspondances professionnelles (courriels, mémos, notes) Module 4.2 : Supports de présentation Module 4.3 : Documents authentiques (factures, contrats)	 10/04/2017 10/04/2017 10/04/2017	 Madame Charlotte ROUZAUT 13 Rue de l'abreuvoir 01250 JASSERON Madame Stéphanie Besson 3 le clos du village 01250 CEZEYRIAT Monsieur Didier LEITAO 4 rue du Gailloux 01800 CHARNOZ SUR INFRUCTUEUX INFRUCTUEUX
OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE + CODE POSTAL
<u>Prestation de gardiennage et surveillance des bâtiments de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain</u>	13/12/2017	ASPP 80 le Grabrot 01250 RIGNAT

PF	AB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 JUIN 2018

Objet : **RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES MARCHES - ANNEXE BUDGETAIRE**

II- MARCHES DE TRAVAUX

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée soit 5 548 000 € HT : **néant**
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée soit inférieur à 5 548 000 € HT : **néant**
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT : **néant**

PF	AB